

Le PREFET DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service Environnement

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société QUIMDIS pour l'exploitation d'une installation de stockage de liquides inflammables dans le cadre d'un projet de plate-forme de stockage et de mélange à froid de produits destinés à l'industrie des arômes et parfums, sur les lots 3 et 9 de la zone d'activités « Arôme Grasse », au lieu-dit « Sainte Marguerite », sur le territoire de la commune de Grasse.

Responsables chargés du suivi du projet : M. Jean-François QUARRE, Président de la société QUIMDIS et M. Frédéric AUZOLLE, Président de la société ECOR et interlocuteur technique.

En exécution de l'arrêté préfectoral du **03 JAN. 2014**, une enquête publique aura lieu du 3 février 2014 au 4 mars 2014, à la mairie principale de Grasse concernant le projet susvisé.

Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé à la mairie principale de Grasse où il sera tenu à la disposition du public qui pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h30, et consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie principale de Grasse. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 4 mars 2014.

Le public pourra également consulter la présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur le site internet de la préfecture (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Alain PONSOT, directeur général des services de la communauté d'agglomération de Colmar, en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie principale de Grasse, aux jours et heures suivants :

- le lundi 3 février 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30,
- le vendredi 14 février 2014 de 13h30 à 16h30,
- le jeudi 20 février 2014 de 9h à 12h,
- le mercredi 26 février 2014 de 13h30 à 16h30,
- le mardi 4 mars 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la Protection des Populations – service Environnement.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale de la Protection des Populations et à la mairie principale de Grasse qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DTION-G 3393



Gérard GAVORY